



**EMPLACEMENT RÉSERVÉ**  
 ① Création d'une voirie - 1 511m²

**LEGENDE**

	Espace boisé classé
	Lit majeur du Rieu
	PPRi de l'Ouvèze
	Emplacement réservé

**RAPPEL**  
 Les droits à construire sont soumis à l'application des Servitudes d'Utilité Publique, des dispositions applicables aux secteurs concernés par un risque et des dispositions applicables aux éléments identifiés au titre de l'article L.151-23 du C.U.

**RASTEAU**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Plan Local d'Urbanisme  
 ZONAGE (Village)  
 MODIFICATION N° 1

**SOIHA**  
 SOCIÉTÉ D'URBANISME INTERCOMMUNALE DE HAUTE PROVENCE

11 rue de la République  
 13100 Aix-en-Provence  
 04 91 00 00 00  
 04 91 00 00 00  
 04 91 00 00 00